



994484 01

JPF/HB/

L'AN DEUX MILLE HUIT,

*Le dix huit Février,*

*Amici de* A CHATEAUROUX (Indre), au siège de La Mairie de CHATEAUROUX *M. CHRISTOPHE*  
Maitre Jean-Philippe FRUCHON, Notaire Associé de la Société Civile  
Professionnelle "Jean-Philippe FRUCHON, Michel CHRISTOPHE", titulaire d'un  
Office Notarial à CHATEAUROUX (Indre), Espace Colbert, Bat A ,

A reçu le présent ACTE RECTIFICATIF :

ENTRE :

La commune de CHATEAUROUX située dans le Département de l'Indre, Hôtel de Ville, place de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 213600448.

DE PREMIERE PART

ET :

La Société dénommée BERRY TUFT, Société par actions simplifiée au capital de 16.553.600 EUR, dont le siège est à CHATEAUROUX (36000), Allée du Clos Jacquet ZI N2, identifiée au SIREN sous le numéro 388107542 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHATEAUROUX.

DE SECONDE PART

PRESENCE - REPRESENTATION

Les parties sus-nommées sont toutes représentées par Madame Geneviève MOREAU-ROBROLLE, par suite des pouvoirs qui lui ont été conférés à cet effet aux termes de l'acte ci-après relaté.

EXPOSE

Aux termes d'un acte reçu par Monsieur Jean-Yves GATEAUD, Maire de la Ville de CHATEAUROUX le 15 juin 1999, en cours de publicité, a été constatée la

GMR

vente par la partie de première part au profit de la partie de seconde part du bien immobilier ci-après désigné.

Cet acte a été adressé à la conservation des hypothèques compétente aux fins de publication.

### DESIGNATION

A LE POINCONNET (INDRE) 36330 Allée des maisons rouges.

**Diverses parcelles**

Cadastrés :

| Section | N°  | Lieudit                  | Surface              | Nature |
|---------|-----|--------------------------|----------------------|--------|
| BE      | 54  | Allée des maisons rouges | 3.121 m <sup>2</sup> | Sol    |
| BE      | 114 | Allée des maisons rouges | 722 m <sup>2</sup>   | Sol    |
| BE      | 116 | Allée des maisons rouges | 501 m <sup>2</sup>   | Sol    |
| BE      | 125 | Allée des maisons rouges | 2.971 m <sup>2</sup> | Sol    |

**Total surface : 7.315 m<sup>2</sup>**

### EFFET RELATIF

Acquisition suivant acte reçu en la forme administrative le 15 mars 1988, Publié au bureau des hypothèques de CHATEAUROUX le 28 avril 1988 volume 8869 numéro 15.

### AUTRES REFERENCES DE PUBLICATION

En ce qui concerne ce bien, il est précisé :

Acquisition suivant acte reçu en la forme administrative le 30 décembre 1971, Publié au bureau des hypothèques de CHATEAUROUX le 25 février 1972 volume 4072 numéro 13.

Acquisition suivant acte reçu en la forme administrative le 21 avril 1972, Publié au bureau des hypothèques de CHATEAUROUX le 27 juin 1972 volume 4158 numéro 18.

Acquisition suivant acte reçu par Maître BENAISE, notaire à LE BLANC, le 24 février 1993, Publié au bureau des hypothèques de CHATEAUROUX le 1<sup>er</sup> mars 1993 volume 1993P numéro 1495.

Acquisition suivant acte contenant échange reçu en la forme administrative le 21 novembre 1994, Publié au bureau des hypothèques de CHATEAUROUX le 12 juillet 1996 volume 1996P numéro 5046.

### PROPRIETE-JOUISSANCE

Le transfert de propriété aura lieu ce jour et le transfert de jouissance aura lieu également ce jour par la prise de possession réelle, ce bien étant libre de toute occupation ou de toute location.

### PRIX

Cette vente est consentie et acceptée moyennant le prix de principal de : SOIXANTE TREIZE MILLE CENT CINQUANTE FRANCS, soit une contre-valeur de **ONZE MILLE CENT CINQUANTE ET UN EUROS et SOIXANTE CINQ CENTS (11.151,65€)**.

Ce prix a été payé comptant ce jour entre les mains de Monsieur Pierre GOURGOUSSE, Trésorier Principal de CHATEAUROUX MUNICIPALE, intervenant aux présentes en cette qualité et qui en donne bonne et valable quittance.

### NOTIFICATION DE CAUSE DE REJET

Notification de rejet de l'acte sus-visé a été effectuée à Monsieur le Maire le 24 septembre 1999, sous le numéro d'ordre 99D10560, suite au dépôt aux fins de publication dudit acte en date du 25 août 1999 sous le numéro 1999P N°7287, au

GTR

motif que l'acte concernant plusieurs immeubles dont l'origine de propriété résulte de titres distincts : chaque référence de publication doit mentionner l'immeuble concerné par cette énonciation..

Par suite, et afin de rectifier l'acte dont s'agit et de le mettre en conformité avec la publicité foncière, il est passé à l'acte rectificatif objet des présentes.

### ACTE RECTIFICATIF

**Il y a lieu de rectifier l'acte de vente du 15 juin 1999 de la manière suivante :**

**IL Y A LIEU DE REMPLACER LE PARAGRAPHE « EFFET RELATIF » PAR CE QUI SUIT :**

#### EFFET RELATIF

Parcelle BE 54 :

Acquisition suivant acte reçu en la forme administrative le 15 mars 1988, Publié au bureau des hypothèques de CHATEAUROUX le 28 avril 1988 volume 8869 numéro 15.

Parcelle BE 114 :

Acquisition suivant acte reçu par Maître BENAISE, notaire à LE BLANC, le 24 février 1993, Publié au bureau des hypothèques de CHATEAUROUX le 1<sup>er</sup> mars 1993 volume 1993P numéro 1495.

Parcelle BE 116 :

Acquisition suivant acte contenant échange reçu en la forme administrative le 21 novembre 1994, Publié au bureau des hypothèques de CHATEAUROUX le 12 juillet 1996 volume 1996P numéro 5361.

Parcelle BE 125 :

Acquisition suivant acte reçu en la forme administrative le 30 décembre 1971, Publié au bureau des hypothèques de CHATEAUROUX le 25 février 1972 volume 4072 numéro 13.

Acquisition suivant acte reçu en la forme administrative le 21 avril 1972, Publié au bureau des hypothèques de CHATEAUROUX le 27 juin 1972 volume 4158 numéro 18.

#### PUBLICITE

Le présent acte rectificatif sera présenté au bureau des hypothèques compétent par les soins du Notaire soussigné en même temps que la vente sus-exposée aux fins de régularisation de la publicité foncière.

#### DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, domicile est élu en l'Office Notarial dénommé en tête des présentes.

#### MENTION LEGALE D'INFORMATION

Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, l'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. A cette fin, l'office est amené à enregistrer des données vous concernant et à les transmettre à certaines administrations, notamment à la conservation des hypothèques aux fins de publicité foncière des actes de vente et à des fins foncières, comptables et fiscales. Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification aux données vous

GTR



concernant auprès de l'office notarial : Etude de Maîtres Jean-Philippe FRUCHON et Michel CHRISTOPHE, Notaires associés à CHATEAUROUX (Indre), Espace Colbert Bat A. Téléphone : 02.54.22.68.53 Télécopie : 02.54.07.04.09 Courriel : fruchon.christophe@notaires.fr. Pour les seuls actes relatifs aux mutations immobilières, certaines données sur le bien et son prix, sauf opposition de votre part auprès de l'office, seront transcrites dans une base de données immobilières à des fins statistiques.

**DONT ACTE sur quatre pages.**

**Comprenant**

- renvoi approuvé :
- barre tirée dans des blancs :
- blanc bâtonné :
- ligne entière rayée :
- chiffre rayé nul :
- mot nul :

NEANT

//  
//  
//  
//  
//

**Paraphes**

GTR

M


